

Eglise, Cathédrale, Basilique, Chapelle

Église Une église (sans majuscule) est un lieu de culte dans le christianisme. Le terme vient du grec *ekklēsia*, qui veut dire « assemblée ». Les églises sont construites en vue de célébrer la messe chez les catholiques, le culte chez les protestants, la divine liturgie chez orthodoxes, etc. Dans les églises catholiques, on trouve dans l'abside (la partie du bâtiment en demi-cercle au bout de la nef) un autel, où l'on célèbre l'eucharistie.

L'église priorale ou abbatiale. Une église priorale est l'église d'un prieuré. Un prieuré étant entendu comme un établissement religieux dépendant d'une abbaye. À la tête d'un monastère on trouve un abbé et à la tête d'un prieuré, on trouve un prieur, d'où les noms d'abbatiale ou d'église priorale.

Chapelle. Une chapelle est généralement une petite église, qui n'a pas la fonction d'église paroissiale. C'est un lieu de culte qui dispose d'un autel. On parle de « chapelle intérieure » lorsqu'elle se situe à l'intérieur d'une plus grande église. Les chapelles sont souvent présentes dans des établissements tiers pour répondre aux besoins d'une communauté particulière.

Cathédrale. La cathédrale est le siège de l'évêque, sous la responsabilité duquel se trouve le diocèse. Le terme « cathédrale » vient en fait de la cathèdre (du latin *cathedra*, chaise à dossier) qui est le trône de l'évêque.

Il n'y a qu'une seule cathédrale par diocèse, elle porte le nom du lieu auquel elle est attachée. S'il y a une autre cathédrale elle sera attachée à un nom de saint et non pas au lieu.

Basilique. Les basiliques désignent surtout des lieux de culte qui revêtent une dignité particulière, parce qu'elles abritent une relique, le corps d'un saint ou parce qu'elles ont été édifiées sur le lieu où un saint a vécu ou est mort. Le pape peut honorer une église du nom de basilique en raison de son importance religieuse. Les basiliques font souvent le lieu, l'objet de pèlerinages. Une basilique (du latin *basilica*, qui vient lui-même du grec *basilikos*, « royal ») a d'abord désigné un bâtiment spécifique de la civilisation romaine qui accueillait beaucoup d'activités publiques (banque, commerce, bourse, tribunal, etc.). Ce n'était pas un bâtiment avec une fonction religieuse. Les basiliques romaines étaient de grands édifices rectangulaires, éventuellement divisés en plusieurs nefs séparées par des rangées de colonnes, et terminés à une extrémité par une abside, c'est-à-dire une partie en demi-cercle. Les premiers chrétiens, dont la religion se développe au sein de l'Empire romain, font de leurs maisons leurs premiers lieux de cultes, et bâtissent ensuite leurs églises sur le modèle des basiliques romaines.

Les premiers chrétiens ajoutent à leurs basiliques deux ailes (le transept), pour adopter un plan cruciforme, en souvenir du Christ en croix, et un clocher ou un campanile (clocher séparé du reste du bâtiment, courant en Italie).

On trouve à Rome les quatre basiliques dites « majeures » :

- Sainte-Marie-Majeure
- Saint-Jean-de-Latran : ancienne résidence des papes.
- Saint-Paul-hors-les-Murs : lieu présumé du tombeau de Paul de Tarse.
- Saint-Pierre : au Vatican.

Les autres basiliques sont dites « mineures ». On en trouve onze à Rome. Il en existe de nombreuses en France comme la basilique de Fourvière à Lyon, Notre-Dame de Folgoët, de Lourdes, le Sacré-Cœur à Paris, Saint-Sernin à Toulouse, etc. On peut aussi citer Notre-Dame-du-Rosaire à Fátima au Portugal, la Sagrada Família à Barcelone, etc.

Une cathédrale et une église peuvent donc être en même temps des basiliques. La cathédrale Saint-Cécile à Albi, par exemple, a été élevée au titre de basilique au XXe siècle par le pape. La basilique Saint-Denis est aussi une cathédrale.

Collégiale. La collégiale est l'église des chanoines

Il existe environ 500 collégiales en France. Les chanoines se réunissent dans la collégiale. La vie des chanoines est habituellement communautaire, ils se réunissent en collège, d'où le nom de leur église.

Les chanoines portent ce titre initialement destiné à des religieux. Les chanoines réguliers vivent généralement selon la règle de Saint Augustin. Les chanoines séculiers sont des clercs diocésains, membres d'un chapitre cathédral ou collégial, ou de certaines basiliques. La fonction essentielle des chanoines est de réciter l'office divin, mais aussi de veiller d'autres fonctions telle que l'attention au secours aux pauvres. Les chanoines, et particulièrement ceux du chapitre cathédral, du fait de leur piété, ont souvent été des conseillers ou des acteurs auprès de l'évêque.